Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 3 (1945)

Heft: 4

Artikel: Le problème agraire en Roumanie

Autor: Manuila, Alexandre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-132072

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Documents

Le problème agraire en Roumanie

par Alexandre MANUILA

Les réformes agraires dans les pays de l'Est, de la Roumanie à l'Allemagne occupée par les troupes soviétiques, sont à l'ordre du jour. La solution des problèmes politiques et sociaux de l'Europe orientale a des répercussions directes sur la vie de l'ensemble du continent. Les questions intérieures des pays de l'Est ne peuvent plus être considérées comme des choses qui les concernent exclusivement.

1. *Les richesses agricoles de la Roumanie*

La Roumanie est un pays éminemment agricole. La classe paysanne représente 79,8 % de la population totale.

Les ressources naturelles du pays sont très grandes. C'est ainsi que la Roumanie produisait, en 1938, 4.821.000 tonnes de blé, 5.612.000 tonnes de maïs et 1.812.000 tonnes d'autres céréales. Le cheptel comptait approximativement 2 millions de chevaux, 3 millions de porcs, 4 millions et demi de bovins et 12 millions de moutons. A première vue on pourrait s'attendre à ce que le paysan roumain fût au nombre des cultivateurs riches, car si on répartissait tous ces biens — les plus importants — sur 13.070.300 habitants vivant de l'exploitation du sol en 1930, on constaterait qu'ils seraient à même d'offrir un standard de vie satisfaisant. Pourtant il n'en est rien. En Roumanie, comme dans tous les pays de l'Europe orientale, la majorité des paysans mènent une vie qui n'est pas loin de la misère.

L'explication de ce paradoxe nécessite aussi bien la connaissance de l'aspect social que des données démographiques et économiques du problème agraire. Mais quelques observations d'ordre historique sont tout d'abord nécessaires.

2. *Ancienneté de la propriété paysanne*

La prépondérance de l'élément paysan a marqué la Roumanie dès l'origine. Après l'évacuation de la Dacie par les légions romaines, ce pays connut pendant dix siècles des organisations purement locales, des espèces de républiques paysannes, cantonnées surtout dans les dépressions carpathiques.

Ce fut sur cette base, semblable à la Suisse primitive, que furent fondées aux XIIIe et XIVe siècles les principautés de Valachie et de Moldavie. Ces deux Etats

établirent leur force sur l'étroite association de la paysannerie libre et de l'organisation voïvodale, l'aristocratie étant elle-même accessible aux éléments sortis du peuple. Même en Transylvanie, sous la domination étrangère, une partie des paysans conserva ses anciennes libertés, notamment dans la partie septentrionale. Cependant, le régime féodal hongrois s'appesantit très vite sur la classe paysanne, réduite au servage. Doublé d'une oppression religieuse et, plus tard, raciale, l'asservissement du paysan de Transylvanie dura jusqu'au XIXe siècle, malgré les terribles révoltes de 1437, 1511, 1784. Son exploitation prit fin seulement après 1918, grâce à la réforme agraire qui le fit propriétaire de la terre transylvaine.

En Moldavie et Valachie, la décadence de l'élément paysan se précisa seulement à la fin du XVIe siècle, sans toutefois atteindre un caractère aussi grave qu'en Transylvanie ou en Hongrie. Le tribut imposé aux principautés par les Turcs engendra une fiscalité excessive, qui contraignit les paysans à vendre leurs propriétés, en devenant de simples travailleurs manuels. Cette décadence de la paysannerie, qui formait le gros des troupes dans les principautés, eut comme corollaire le déclin de la puissance militaire roumaine. Une loi édictée par Michel le Brave en 1600 interdisait en outre aux paysans de changer de domicile. Ces prolétaires dont la désignation juridique était de « vecini » (voisins), n'étaient tout de même pas des esclaves. Non seulement ils n'étaient pas la propriété du seigneur comme en Russie, mais encore ils étaient propriétaires de leurs maisons et de leurs instruments de travail, notamment des bêtes de somme. La loi draconienne de 1600 fut du reste abolie vers 1750 par le prince Constantin Mavrocordato, un phanariote empreint de la philosophie généreuse du XVIIIe siècle.

Il est remarquable en outre que dans certaines régions, en Moldavie surtout, une classe nombreuse de petits propriétaires terriens, une espèce de noblesse paysanne (les « razesi » et « mazili ») réussit à garder ses positions, ce qui explique aussi la supériorité militaire de cette principauté.

Après l'annexion, en 1812, d'une moitié de la Moldavie par les Russes (la Bessarabie), cette province fut, avec la Finlande et certains territoires cosaques, la seule dans l'empire des tzars où il y eut des paysans libres, avant les réformes d'Alexandre II.

En général, la situation du paysan roumain a été non seulement supérieure à celle de ses congénères de l'Europe orientale, de vrais esclaves pour la plupart, mais souvent meilleure que le sort des masses rurales en Occident à la même époque.

3. *Les réformes agraires de 1864, 1908 et 1918*

La première grande réforme agraire roumaine fut effectuée en 1864 par le prince Alexandre Cuza. Un tiers de l'étendue des grandes propriétés fut alors distribué aux paysans non propriétaires. Si l'on pense qu'en Hongrie, par exemple, une pareille concession n'a jamais été accordée jusqu'aux tout derniers temps, on n'a pas de peine à considérer cette réforme comme avancée et même révolutionnaire pour l'époque où elle fut réalisée.

En 1908, après les troubles agraires de l'année précédente, une nouvelle loi ajusta encore la propriété, aux dépens surtout des personnes juridiques. Cependant, ces deux réformes n'avaient pas apporté une solution définitive au problème. En 1914, 957.257 paysans possédaient 3.849.598 ha. soit 49,18 % du total cultivable, tandis que 7790 propriétaires possédaient 3.977.198 ha., soit 50,82 % du total (ces chiffres se réfèrent à la situation existant dans le territoire de la Roumanie avant la première guerre mondiale).

En 1914 même, le Parlement avait décidé la convocation d'une Constituante pour la réalisation d'une nouvelle réforme agraire. Cette procédure fut retardée par la guerre, mais en 1917, au plus fort des combats sur le front roumain, le roi Ferdinand lança une proclamation annonçant la distribution des terres dès le retour des soldats à leurs foyers.

La loi d'expropriation, votée en 1918, sous le gouvernement d'Averesco, le « général-paysan », fut revisée en 1921 pour étendre la réforme aux nouvelles provinces.

En effet, les assemblées qui, en 1918, avaient voté à Chisinau, à Alba Iulia et à Cernauti la réunion à la mère-patrie, avaient exigé en même temps la distribution des terres aux paysans. A la Constituante, les premiers à voter pour la réforme furent les grands propriétaires boyards, leaders du parti conservateur qui signaient par là même la disparition de leur influence politique. La grande propriété fut limitée à 500 ha.[1]. 5.811.827 ha. furent expropriés et distribués à 1.393.353 paysans, sans distinction d'origine ethnique. C'est ainsi que 260.165 Hongrois, Ruthènes et Russes purent, conformément aux principes démocratiques, bénéficier des dispositions de cette réforme. De la sorte, les 82,70 % du nombre total des propriétés agricoles étaient inférieures à 5 ha., tandis que 16,78 % étaient constitués par des propriétés de 5 à 20 ha.

Cependant, sur 2.005.477 paysans ayant droit, seulement 1.393.353 purent bénéficier de cette distribution.

En même temps, une nouvelle loi électorale établissait le suffrage universel, direct et secret, faisant de la classe paysanne la plus importante force politique du pays. Au moment où le parti conservateur disparaissait de la scène politique, le parti paysan devenait l'expression de cette classe qui avait acquis la totalité des droits politiques, en même temps qu'un statut social plus élevé.

4. *Effets de l'avant-dernière réforme*

Au lendemain de la première guerre mondiale, la Roumanie était, avec la Yougoslavie, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et la Finlande, parmi les pays les plus avancés de toute l'Europe en ce qui concernait la répartition de la propriété agricole.

Cependant la situation des paysans n'enregistra pas la nette amélioration qu'on était en droit d'escompter.

---

[1] Les chiffres qui suivent sont empruntés à l'ouvrage de G. Ionescu-Sisesti et N. Cornatianu, *La réforme agraire en Roumanie et ses conséquences*, Acad. Roum., Bucarest, 1937.

Tout d'abord, les nouveaux propriétaires ne disposaient pas d'un inventaire agricole leur permettant de cultiver leur terre à plein rendement. Le passage du régime de la grande propriété à celui de petite propriété devait s'accompagner d'une évolution parallèle dans les procédés de culture, de l'agronomie extensive à la culture intensive. Or, les nécessités sociales primaient sur les nécessités économiques et la réforme de la propriété se fit très vite et fut suivie beaucoup plus lentement par l'ajustement des procédés de culture.

L'Etat roumain essaya de remédier à cette situation en encourageant la constitution des coopératives agricoles de travail, chargées de procurer les instruments et machines nécessaires aux paysans. Environ 2000 coopératives de cette sorte fonctionnèrent dès la première décennie après la guerre.

Le Ministère de l'agriculture multiplia les fermes modèles et les centres d'instruction. De nombreuses organisations, parmi lesquelles les Fondations royales, entreprirent une œuvre d'éducation professionnelle et spirituelle des masses paysannes, par l'envoi de techniciens et d'équipes d'étudiants volontaires et l'ouverture des « écoles paysannes ».

5. *Les répercussions de la crise mondiale*

La crise déclenchée en 1929 eut des conséquences désastreuses pour les masses rurales de l'Europe orientale, dues surtout au changement de la politique commerciale des pays industriels.

Avant 1914, les pays importateurs frappaient les céréales de taxes allant jusqu'à 10 %. Après la guerre, ces taxes furent portées jusqu'à 80 % de la valeur intégrale de la marchandise. A cela s'ajoutait la concurrence des pays transocéaniques, qui bénéficiaient aussi bien d'une supériorité qualitative, due aux procédés de culture mécanique, que de certaines préférences impériales, en Grande-Bretagne notamment.

La balance commerciale des pays agricoles devint nettement déficitaire. Pour lutter avec la concurrence, qui employait parfois le dumping, ils furent obligés de vendre à un prix inférieur au prix de revient. L'Etat roumain intervint en faveur du producteur en instituant des primes à l'exportation et en prenant sur lui l'assainissement des dettes agricoles. Les petits propriétaires résistèrent cependant assez bien aux coups de la crise économique, étant donné que, si la petite propriété paysanne est moins bien organisée pour la grande production, elle est en revanche plus adaptable, d'une année à l'autre, aux changements imposés par les conditions du moment.

Cependant, cette expérience encouragea le petit paysan dans sa tendance à ne pas produire, par des efforts supplémentaires, une récolte dépassant les besoins de sa famille.

Après 1930, l'Etat roumain s'attaqua au problème de la valorification commerciale des produits agricoles. Il encouragea l'intensification du mouvement coopératiste et entreprit une grande campagne de construction de silos dans les ports du Danube et les centres agricoles de la plaine, accompagnée d'un système de warrants destiné à rendre le petit cultivateur indépendant des usuriers.

6. *L'accroissement de la population*

La population de la Roumanie était en 1930 de 18.057.028 habitants. En même temps, la natalité de ce pays est la plus forte d'Europe, soit 32 ‰, c'est-à-dire de 100 % plus grande qu'en Belgique, en Allemagne, en France, en Norvège, en Suisse, en Angleterre, etc. Le chiffre annuel des naissances est d'environ 600.000.

En dépit de ce chiffre élevé, l'excédent naturel n'est pas aussi considérable, car la mortalité, elle aussi, est grande : 18-20 ‰. Il résulte qu'à cette allure, *la population roumaine augmente d'environ un quart de million par an.*

En se basant sur ces données, la S. d. N., dans un récent ouvrage signé par Frank Notestein [1] estime la population de la Roumanie à 24.000.000 en 1960 et à 25.300.000 en 1970. Ces chiffres correspondent d'ailleurs à ceux calculés par l'Institut central de statistique de Bucarest. Il faut ajouter que l'excédent rural est de beaucoup plus important que l'excédent urbain. La natalité dans les villages [2] est de 40,5 ‰, tandis que dans les villes elle atteint seulement 21,1 ‰.

Encore faut-il remarquer que, par suite des réformes sanitaires, l'accroissement de la population pourra prendre une allure encore plus rapide. Car, si l'excédent naturel n'est pas aujourd'hui plus grand que celui de la Hollande, il pourra doubler d'un coup lorsque l'énorme mortalité infantile de la Roumanie sera réduite à la suite des mesures sanitaires appropriées. Mais la solution de ce problème sanitaire et démographique comportera l'aggravation d'un autre : le surpeuplement agricole toujours en hausse.

7. *La nouvelle réforme de 1945*

On peut évaluer à environ 2 millions la population rurale qui ne dispose pas actuellement de propriétés agricoles. D'autre part, la superficie cultivable de la Roumanie était en 1930 de 17.525.227 ha., ce qui, pour une population de 18.057.000, représentait moins de 1 ha. par habitant.

Le nouveau gouvernement roumain a édicté une loi concernant une nouvelle réforme agraire qui réalisera le morcellement total de la propriété. Celle-ci est limitée à un maximum de 50 ha. au lieu de 500 ha., comme en 1918. D'après la nouvelle loi, seront totalement expropriés sans aucune indemnité les criminels de guerre, les « absentéistes », les volontaires de la guerre contre les Nations-Unies, les responsables de la politique pro-axiste, ainsi que tous les membres de la minorité allemande.

---

[1] W. NOTESTEIN, *La population future de l'Europe et de l'Union soviétique*, Perspectives démographiques, S. d. N., Genève, 1944.

[2] Dr Sabin MANUILA, *Structure et évolution de la population rurale*, dans « La vie rurale en Roumanie », S. d. N., 1939.

L'indemnité fixée par la loi pour les anciens propriétaires est de 1.000 kg. de blé (ou l'équivalent en argent au prix du jour) pour chaque hectare exproprié. Ce dédommagement peut être versé immédiatement ou en 15 annuités par les nouveaux propriétaires. La somme représente le revenu annuel d'un ha. après une bonne récolte.

Il est impossible à l'heure actuelle d'apprécier la portée de la réforme de 1945. On connaît le nombre des propriétés supérieures à 50 ha. :

de 50 à 100 ha.	12.000
de 100 à 200 ha.	5.500
de 200 à 500 ha.	400
plus de 500 ha. (propriétés constituées après 1923)	2.700

La superficie totale de ces propriétés doit être estimée à environ 4.000.000 ha., mais le chiffre exact ne nous est pas connu.

Comme les expropriés auront le droit de garder 50 ha., il en résulte qu'environ 1.200.000 ha. doivent être déduits des 4.000.000 expropriables. En principe, les domaines de la Couronne, ainsi que les propriétés appartenant à l'Eglise et aux institutions culturelles sont exemptées de l'expropriation, mais il est très probable que le roi Michel, à l'instar de son grand-père le roi Ferdinand I, renonce à une partie de ses propriétés en faveur des paysans rentrés du front. Toutefois cela ne peut pas changer grand'chose à la situation, car la surface des domaines royaux n'est pas importante. Par contre, les propriétés des institutions et de l'Eglise forment la grande majorité de la surface exemptée de la réforme, ce qui diminue encore la surface disponible pour le partage.

Une évaluation de la superficie totale de ces propriétés ne peut être faite. On peut remarquer toutefois qu'il s'agit là d'assez grandes propriétés qui fournissent les moyens d'existence des institutions culturelles.

Quant aux expropriés pour des raisons politiques, leurs terres augmenteront le disponible destiné aux paysans, mais il est impossible de prévoir aujourd'hui à combien d'hectares se montent ces propriétés. Il est probable qu'après la nouvelle expropriation, la superficie cultivable disponible pour le partage s'élèvera à un total d'environ 3.250.000 à 4.000.000 ha. Les parcelles cultivables distribuées aux paysans ne dépasseront pas 5 ha. Dans ces conditions, presque un million de paysans pourront en bénéficier.[1]

Cette réforme mettra définitivement tout le territoire national cultivable entre les mains des paysans.

La Roumanie était déjà à l'avant-garde de l'évolution sociale au point de vue rural. Désormais elle devient le premier pays au monde où l'exploitation agricole n'est faite ni par l'Etat, ni par le capital privé, mais uniquement par la classe paysanne elle-même.

---

[1] D'après une nouvelle transmise par les Agences Tass et Reuter, le 4 juillet 1945, 28.000 propriétés avaient été confisquées jusqu'à cette date et 1.120.000 ha. avaient été distribués aux paysans, par uuité de 4,5 ha. en moyenne.

8. *Conséquences de la nouvelle réforme agraire*

La conséquence immédiate du nouveau morcellement de la propriété sera une baisse quantitative et qualitative de la production. La Roumanie a déjà connu ce phénomène après la réforme agraire de 1918-23. La balance commerciale du pays et les finances publiques en souffriront en premier lieu, mais le paysan mangera à sa faim.

Ayant à choisir entre une crise économique et le problème social, la Roumanie a opté, une fois de plus, pour la solution de ce dernier. D'autres Etats ont fait l'expérience contraire, avec des résultats différents. Entre les deux guerres, la Hongrie a toujours réalisé des récoltes supérieures du point de vue qualitatif et quantitatif, grâce à l'exploitation rationnelle pratiquée par les magnats sur leurs latifundia. L'exportation, le solde des devises et le budget de l'Etat en ont profité (y compris le budget de la propagande), mais le paysan hongrois n'en a pas moins été un des prolétaires les plus déshérités d'Europe. C'est pourquoi la réforme agraire, tant retardée en Hongrie, y aura le caractère d'une *révolution sociale et politique*, étant donné qu'elle signifie la fin d'une oligarchie. Ce sera un gain non seulement pour la démocratie hongroise, mais aussi pour la paix de l'Europe danubienne.

En Roumanie, les conséquences politiques seront bien moindres. La caste seigneuriale des boyards n'existait déjà plus comme classe sociale et pouvoir politique. La classe des propriétaires moyens jouait le rôle de la petite bourgeoisie dans ce pays où les catégories urbaines sont souvent le produit de l'immigration étrangère.

Maintenant c'est la paysannerie roumaine, représentant 80 % du corps électoral, qui passe au premier plan. Depuis l'introduction du suffrage universel, elle a passé avec succès l'examen de ses capacités politiques, dans le cadre des partis démocratiques. Son orientation future ne saurait être discernée dès à présent. Pour ne considérer que les facteurs *internes*, elle dépend de la réussite de cette nouvelle réforme sur le plan social.

Car c'est là le problème crucial. Est-ce une solution satisfaisante et définitive, ou un palliatif ?

Théoriquement on pourrait doter en Roumanie chaque paysan de 1,4 ha., si on divisait toutes les propriétés supérieures à 5 ha. Pratiquement il est impossible de doter même *toutes les familles* des paysans d'un lot de cette valeur. Approximativement 9.000.000 ha., c'est-à-dire plus que la moitié de la superficie cultivable, appartiennent aux paysans riches qui possèdent des parcelles de 5 à 50 ha. Or, ces propriétaires étant actuellement inexpropriables, il résulte qu'en partageant le reste à tous les paysans qui ne possèdent rien ou trop peu, on ne pourra distribuer que des lots d'une grandeur insuffisante pour satisfaire aux besoins d'une famille de paysans.

Pour l'instant, la question du rendement se pose d'une manière urgente. Incontestablement il y a bien des progrès à faire. La diffusion des connaissances agronomiques et l'emploi des moyens techniques modernes, engrais et machines, pourront donner des résultats satisfaisants.

Cependant, les lois de l'économie agraire imposent des limites au rendement de la terre. L'expérience a prouvé que la petite propriété est généralement d'un rendement moindre que la grande.

9. *Problèmes d'avenir : les limites de toute réforme agraire*

Si l'on se rappelle d'autre part l'accroissement rapide de la population roumaine — d'un million tous les quatre ans — on ne peut pas éviter la conclusion que, même si le partage de 1945 satisfait un ou deux millions de paysans, en 1965 on sera de nouveau en présence de cinq millions de paysans sans terre.

Aujourd'hui, un paysan mis en possession d'un lot de 2-3 ha. a quelques chances de se tirer temporairement de sa misère, mais un jour viendra où il devra partager ce lot entre ses trois ou quatre enfants. Ceux-ci, ne pouvant plus subsister de leur travail agricole, ne tarderont pas à hypothéquer leur terre et finalement à perdre la propriété, comme cela est déjà arrivé depuis la réforme de 1918.

Le remède ? Il n'est pas question pour la Roumanie d'un espace vital quelconque, auquel elle n'a jamais aspiré, même du temps où cette notion était en vogue. Tout au contraire, elle est diminuée par rapport à l'avant-guerre, d'un territoire de 56.000 km², donc plus grand que la Suisse, comptant parmi les régions agricoles les plus riches du pays et où la densité de la population était moindre que dans le reste de la Roumanie.

Quant à un nouveau partage, il devrait s'attaquer aux propriétés en dessous de 50 ha., c'est-à-dire à la classe des paysans aisés.

Ce serait à peine une solution car, en procédant, au bout de quelques années à une nouvelle pulvérisation de la propriété, le résultat inévitable serait une nouvelle baisse du rendement, donc une diminution de la production totale du pays.

Comme alternative, on peut envisager l'intensification de la production, par le moyen de la culture collective. Il y a naturellement deux manières de la réaliser. L'une est la formule des coopératives de production et de distribution, telle qu'elle a déjà été esquissée en Roumanie dès le début du siècle, et qui respecte la propriété individuelle. L'autre formule est la collectivisation pure et simple, telle qu'elle a été pratiquée en U. R. S. S.

L'avenir nous montrera si les dirigeants politiques de la Roumanie utiliseront les difficultés inévitables des masses rurales pour pousser vers la collectivisation ou bien si, en tenant compte du caractère foncièrement individualiste du paysan roumain, ils adopteront la première formule. Car la propriété paysanne a des racines profondes dans le passé et c'est un fait historique que *les Roumains n'ont pas connu la forme de communauté agraire patriarcale des Slaves, dénommée « zadrouga »*.

Cependant, dans les deux hypothèses, les lois d'airain de la démographie demeurent.

Les difficultés proviennent non seulement de l'accroissement naturel de la population, mais encore de la structure de cette population et notamment du rapport entre les catégories rurale et urbaine. La première représente en

Roumanie 80 % et la seconde 20 % contre la moyenne de 50 % présentée par les pays occidentaux. Par ailleurs, la masse paysanne est plus prolifique que celle des citadins.

Le phénomène du surpeuplement rural est d'ailleurs commun à tous les pays de l'Europe orientale. La Pologne se trouve dans une situation particulièrement difficile. M. A.-C. Rosé, l'éminent économiste polonais, signale qu'en 1921 on comptait 70 habitants par km² dont 53,2 vivaient de l'agriculture, c'est-à-dire 33 % de plus que ce qui est considéré comme naturel en Europe [1].

10. *Réforme agraire et industrialisation*

La gravité de ce problème ressort plus clairement encore lorsqu'on prend en considération l'aspect proprement économique. Une comparaison entre le revenu d'un habitant d'un Etat agricole de l'Europe orientale et celui d'un paysan occidental montre que le premier ne représente que le tiers du second. De même en comparant le revenu d'un sujet d'un pays agricole de l'Europe avec celui d'un Canadien, d'un Australien ou d'un Argentin, on constate que ces derniers touchent des sommes quatre à six fois supérieures au premier.

Quelles sont les causes de cette disproportion ? Dans le cas des pays transocéaniques, elle s'explique par la faible densité humaine. Une même superficie cultivable doit nourrir un nombre beaucoup plus important d'habitants en Europe orientale que dans ces pays. Le Canada, par exemple, dispose de quelque 28.000.000 ha. de terrain cultivable, pour une population de 11.420.000 habitants. La Roumanie dispose de 17.500.000 ha. pour 20.000.000 habitants (1940).

Dans le cas des Etats européens occidentaux, l'explication réside dans leur caractère industriel. Le rapport de la production agricole à la production minière et industrielle est de 29 % - 71 % en Allemagne, de 16 % - 84 % en Angleterre, de 27 % - 73 % en France, tandis qu'en Roumanie il est de 84 % - 16 %, en Pologne de 68 % - 32 %, dans les Balkans de 81 % - 19 %.

Comme le travail industriel est jusqu'à seize fois plus rémunérateur que le travail agricole, il est facile de comprendre pourquoi ces pays sont financièrement plus riches que les pays agricoles.

De plus, dans les pays industriels, la prospérité générale s'y reflète aussi sur les agriculteurs, qui sont mieux rémunérés de leurs travaux. Par conséquent, bien que la densité de la population rurale par rapport à l'étendue de la surface cultivable soit plus réduite en Roumanie que dans la plupart des pays occidentaux, 15.000.000 de paysans roumains, qui n'ont d'autre ressource que l'exploitation agricole, sont plus pauvres que leurs congénères de l'Ouest.

Les réformes agraires ne constituent donc pas, en Europe orientale une solution, mais une étape. Un examen sérieux du problème agraire montre que la clef se trouve dans l'industrialisation. Une partie de la population pourra, de la sorte, travailler en augmentant la valeur de la production totale du pays, tout en décongestionnant la vie agricole.

---

[1] A.-C. Rosé, *La politique polonaise*, Edition de la Baconnière, Genève, 1944.

A l'encontre de l'opinion exprimée par quelques économistes rétrogrades, l'industrialisation des pays agricoles de l'Europe orientale ne provoquera pas de perturbations mais, au contraire, une stabilisation économique. Le théoricien socialiste anglais C.-D.-H. Cole a clairement démontré que toute nouvelle contribution industrielle loin de nuire à l'économie mondiale, constituera au contraire une participation active aux besoins immenses de demain. Ces conceptions sont admises d'ailleurs par la plupart des économistes modernes.

La reconstruction mondiale et l'augmentation du standard de vie de chaque individu demandent un effort industriel immense. L'apparition de nouvelles industries pourra soulever le problème de la concurrence aux trusts monopolisateurs. Mais à côté de l'intérêt supérieur de millions d'hommes, intérêt qui peut conditionner la paix ou la guerre, celui de quelques compagnies particulières ne doit pas être déterminant.

La vraie solution du problème agraire, dans toute l'Europe orientale, reste l'industrialisation proportionnelle aux besoins de chaque pays.

Pour ce qui est de la Roumanie, les ressources nécessaires à une production industrielle ne font pas défaut : elle produit annuellement 6.500.000 tonnes de pétrole, 1.800.000 mètres cubes de gaz naturel ainsi que d'importantes quantités de charbon, de fer, d'aluminium, de cuivre, de zinc, de plomb, de lignite, de mercure, d'argent, d'or, de sel, etc. Toutes ces richesses militent en faveur de la création d'une industrie nationale.

La Roumanie et les autres pays de l'Europe orientale ont d'ailleurs l'exemple de l'Union soviétique. Après la terrible crise qui suivit la première guerre mondiale et la révolution, cet immense « pays neuf » réussit à résoudre tous ses problèmes économiques, en donnant une impulsion extraordinaire à l'agriculture aussi bien qu'à l'industrie. L'équipement du pays et le développement de toutes les ressources provoquèrent un essor qui n'a pour précédent que l'expansion économique des Etats-Unis au XIXe siècle.

La voie est tracée. Les pays agricoles auront tout avantage à tirer le meilleur parti des expériences édifiantes qui ont déjà été faites, en procédant résolument et selon les exigences particulières de leur économie, à une industrialisation planifiée.

Alexandre MANUILA.